N° 81
AOÛT
2021

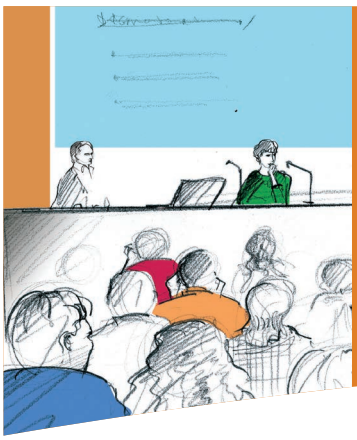

LES
Rencontres

Entreprises : il est temps de s'engager pour la nature !

Synthèse du Forum biodiversité et économie, organisé par l'Office français de la biodiversité (OFB) lors des Assises nationales de la biodiversité, le 7 octobre 2020 à Massy.

Face au déclin rapide de la biodiversité, la mobilisation des pouvoirs publics doit se doubler d'un engagement volontariste de la sphère économique et des acteurs privés. La troisième édition du Forum biodiversité et économie, largement centrée sur le programme « Entreprises engagées pour la nature » porté par l'Office français de la biodiversité (OFB), a exploré les voies de cette transition impérative pour notre avenir à tous, ses limites actuelles et ses conditions de réussite.

Le rapport 2019 de l'IPBES[1] a dressé un bilan sans concessions de l'état de la biodiversité planétaire, qui décline à un rythme sans précédent sous l'effet des activités humaines. Face à ce tableau alarmant, le groupe d'experts internationaux souligne que la réponse mondiale est insuffisante, et que des « changements transformateurs » sont nécessaires, à tous les niveaux de la société, pour enrayer l'effondrement. Or, si les efforts de la puissance publique en faveur de la biodiversité se sont considérablement accrus depuis le début des années 2000, notamment en Europe, la mobilisation du secteur privé demeure encore limitée : c'est le constat que font en 2020 deux publications de référence[2], alors même que l'érosion de la biodiversité est désormais reconnue comme l'une des principales menaces pesant sur les économies actuelles. Sortir de cette contradiction représente aujourd'hui un enjeu vital pour les générations futures, et les États ont un rôle-clé à jouer pour inciter le monde économique à des changements profonds. C'était le point de départ du Forum biodiversité et économie, organisé par l'OFB lors des Assises nationales de la biodiversité, le 7 octobre 2020 au palais des congrès de Massy. L'événement a rassemblé, physiquement et en ligne, près de 250 professionnels des sphères publique et privée. La journée était organisée autour de retours d'expériences d'entreprises déjà « engagées pour la nature » (via le programme du même nom porté par l'OFB, voir l'encadré page suivante) et de quatre ateliers thématiques, le Forum a constitué un moment important de la réflexion nationale sur la mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité, les leviers susceptibles de la favoriser et les freins à lever pour amplifier la dynamique.

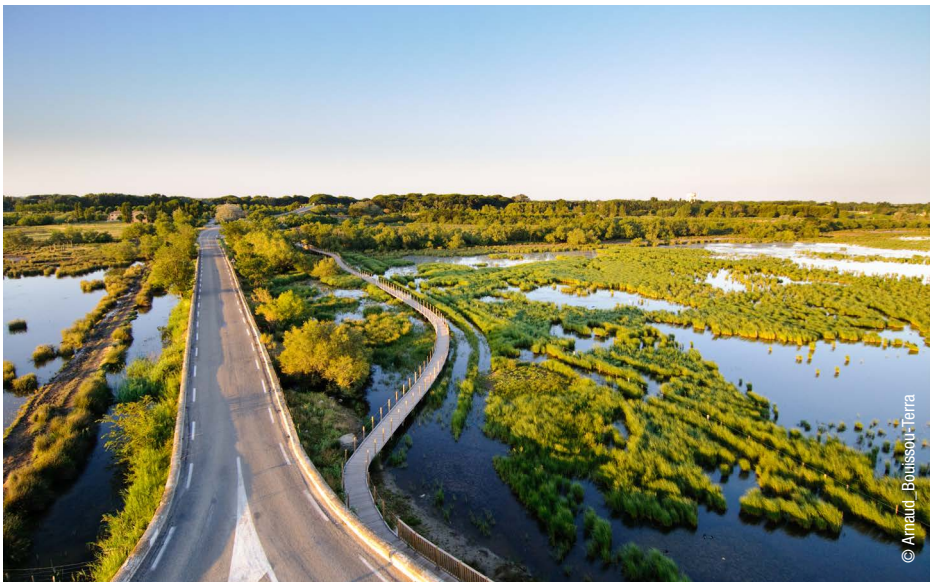
© Arnaud_Boussou-Terra

[1] *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services,* Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), 2019.
[2] L'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (FRB, février 2020) puis le Rapport sur l'économie de la biodiversité (CAE, septembre 2020).

Engagés pour la nature : bienvenue au Club !

En ouverture des débats, et en réponse au constat évoqué par l'IPBES, Harold Levrel, professeur d'économie écologique à AgroParisTech, Cired, a plaidé pour un accès plus conditionnel aux subventions publiques, pour une fiscalité moins favorable à l'artificialisation et une refonte de la séquence ERC (éviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement). Dans la lignée des recommandations formulées en 2020 par le Conseil d'analyse économique, il a souligné l'opportunité ouverte par le plan de relance lié à la crise sanitaire pour investir dans des actions d'aménagement favorables à la biodiversité, et appelé *in fine* à une stratégie nationale plus unifiée et ambitieuse pour mobiliser la société en faveur de la biodiversité. C'est l'une des missions centrales de l'Office français de la biodiversité, qui déploie pour ce faire trois programmes d'engagement volontaire : **« Territoires engagés pour la nature »**, à destination des collectivités locales ; **« Entreprises engagées pour la nature – act4nature France »** , à destination des entreprises, et **« Partenaires engagés pour la nature »**, à destination des autres structures (associations, fédérations professionnelles, clubs sportifs, etc.) qui peuvent être le relais de cette mobilisation. Lors de l'introduction du Forum, Christophe Aubel, directeur général délégué Mobilisation de la société de l'OFB, a présenté plus spécifiquement les contours du programme « Entreprises engagées pour la nature ».

Ouvert à tout type d'entreprise, **quelle que soit sa taille ou son niveau de maturité sur les enjeux environnementaux,** cet engagement permet aux entreprises de concrétiser leur volonté de changement à travers un plan d'action sérieux et ambitieux (voir encadré). Rejoignant le Club des entreprises engagées pour la nature, elles bénéficient alors du rayonnement d'une **dynamique partenariale** associant l'État, des fédérations professionnelles, des réseaux d'acteurs et des scientifiques ; d'un accès privilégié à des outils, retours d'expériences et bonnes pratiques pour structurer et mettre en œuvre leurs actions ; et finalement d'une reconnaissance et d'une visibilité à même de valoriser leurs efforts auprès de leurs clients, leurs partenaires ou de leurs investisseurs.

Lancé fin 2019 par le ministère de la Transition écologique, le programme compte aujourd'hui (août 2021), 128 entreprises adhérentes, dont 55 dotées d'un plan d'action. Se succédant à la tribune, certains de leurs représentants sont venus montrer la voie lors de la première session plénière, à l'image de Michel André, directeur général du cimentier Cemex, Jean-François Claver, directeur industriel d'Imerys, Pierre-Yves Pouliquen, directeur du développement durable de Suez, ou encore Claude Fromageot, directeur du développement durable du groupe Yves Rocher.
Leurs témoignages, revenant sur le cheminement parfois ancien réalisé par ces grandes sociétés vers une politique de réduction de ces impacts, ont donné quelques éléments de réponse à l'une des grandes questions abordées au cours du Forum : pourquoi, en tant qu'entreprise, s'engager en faveur de la préservation de la biodiversité ?

« Entreprises engagées pour la nature », mode d'emploi

Pour rejoindre le programme Entreprises engagées pour la nature - act4nature France, la première étape consiste à adhérer aux dix principes communs de la charte d'engagement, qui doit être signée par le plus haut niveau du management. Une fois adhérente, l'entreprise dispose d'une année pour formaliser son engagement à travers un plan d'action pluriannuel. Le plan doit comporter au moins deux actions, dont une concernant le cœur de métier de l'entreprise, et porter des transformations répondant aux objectifs « smart » : spécifique, mesurable, additionnel, réaliste, temporellement encadré. L'entreprise devient alors engagée pour la nature. Après deux ans de mise en œuvre, l'entreprise dresse un bilan de ses actions et, suite à l'évaluation de l'ambition des engagements initiaux et de leur réalisation, accède à un des trois niveaux de reconnaissance.

Pourquoi s'engager pour la nature ?

Cette interrogation était au cœur du premier atelier, intitulé « Comment devenir une entreprise engagée pour la nature ? ». Pour poser les enjeux, Matthieu Delabie (OFB, adjoint au chef de service mobilisation et accompagnement des entreprises et des territoires) a rappelé le caractère massif de l'érosion actuelle de la biodiversité, tel qu'établi par le dernier rapport mondial de l'IPBES. Celle-ci, qui touche tous les milieux et toutes les espèces avec une sévérité sans précédent dans l'histoire humaine, peut être attribuée à cinq principaux facteurs : l'artificialisation et le changement d'usage des sols, l'utilisation des ressources naturelles, les effets du changement climatique, la pollution des eaux, des sols et de l'air, et enfin l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Cette crise aigüe de la biodiversité est désormais perçue, à l'instar du changement climatique, comme l'une des principales menaces pesant sur les équilibres macroéconomiques (Figure 1).

À l'échelle micro-économique, les choses sont cependant plus complexes et l'idée reçue d'une opposition entre préservation de la nature et compétitivité s'appuie sur des cas emblématiques, de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes au projet Europacity, récemment abandonné

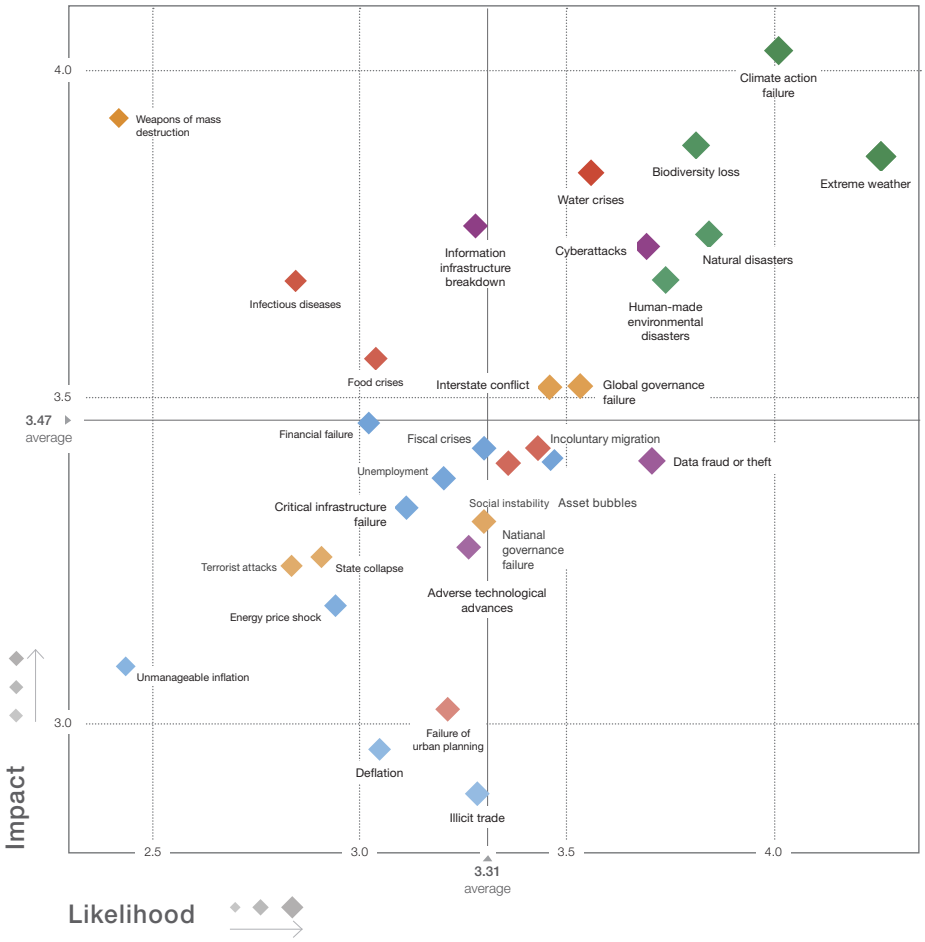

Figure 1. La matrice impact/vraisemblance des risques globaux place l'érosion de la biodiversité en troisième position des menaces les plus sérieuses pour l'économie mondiale (Source : Forum économique mondial, 2020).

en région parisienne. Hélène Leriche (Association Orée) a rappelé qu'inversement, de nombreux exemples existent d'initiatives et de liens vertueux entre développement économique, pérennité des entreprises et maintien de la biodiversité. Son exposé, puis les débats qui ont animé l'atelier, ont mis en exergue trois grandes raisons qui incitent les entreprises à préserver la biodiversité. Le premier est de **renforcer leur résilience,** au moins pour celles dont tout ou partie des approvisionnements dépend de la biodiversité : c'est le cas dans de nombreux secteurs, de la production alimentaire aux cosmétiques, de l'industrie textile aux laboratoires pharmaceutiques. Dans un contexte marqué ces dernières années par une forte prise de conscience environnementale, une deuxième raison tient à **l'évolution des valeurs et des attentes des clients,** particuliers comme professionnels. Le positionnement sur de nouveaux marchés (via la certification comme le label « Agriculture biologique », ou « Biodivercity » par exemple) permet alors de développer un avantage concurrentiel, à l'image de la coopérative Les Vignerons de Buzet, engagée dans une « viticulture novatrice au service du vivant ». Liée à ce qui précède, la troisième raison de s'engager est la possibilité **d'attirer de nouveaux financements,** en améliorant sa performance extra-financière et son image de marque auprès des investisseurs : le développement rapide des *green bounds* (obligations environnementales) illustre l'intérêt des investisseurs pour ces titres de dettes favorables à la transition écologique. Les émetteurs d'obligations vertes sur les marchés financiers, les entreprises et les États, s'engagent à utiliser les fonds récoltés sur des projets ayant un impact favorable sur l'environnement et doivent publier chaque année un rapport rendant compte aux investisseurs de la vie de ces projets. L'atelier se concluait par les témoignages de deux entreprises engagées. Une très grande avec RTE, dont Jean-François Lesigne, Attaché environnement du groupe, retraçait la mobilisation et les actions menées autour des principaux impacts identifiés de l'opérateur. Et une plus petite avec l'éclairage de la PME lilloise de fabrication d'enveloppes Pochéco, engagée depuis 25 ans dans une démarche exemplaire d' « écolonomie » (selon le concept forgé par son directeur Emmanuel Druon) : production en circuit court, matières premières naturelles, végétalisation du site, jusqu'à l'embauche de trois permaculteurs pour gérer les terrains de l'entreprise.

Cartographier ses impacts et dépendances

Ces exemples montrent que l'engagement pour la biodiversité est déjà une réalité pour des entreprises très diverses, qui y trouvent des avantages économiques, mais aussi une nouvelle raison d'être pour leur activité. L'initiative portée par l'OFB s'adresse ainsi aux quatre millions d'entreprises recensées en France… y compris celles qui partent de loin : elle vise précisément à les accompagner dans leur démarche de progrès, en leur apportant un appui et des outils pour la construction de leur plan d'action. Une première étape essentielle pour les entreprises souhaitant s'engager réside dans l'analyse de leurs dépendances et de leurs impacts, directs ou indirects, vis-à-vis de la biodiversité. Lors de l'atelier consacré à ce thème lors du Forum, Ciprian Ionescu (responsable capital naturel, WWF France) a dressé **un panorama des différents outils** existants à l'usage des acteurs économiques, récemment analysés[3] : outils d'empreinte biodiversité, outils cartographiques, outils monétaires d'aide à la décision, comptabilité intégrée…

[3] Capital naturel et stratégies des organisations : une visite guidée des outils. WWF France, 2019

Un focus a été fait sur les outils dits de performance écologique « absolue », qui relèvent d'une approche où c'est l'organisation qui s'intègre dans le fonctionnement des écosystèmes, avec une prise en compte de leurs capacités d'assimilation. C'est le cas entre autres de la méthode *One planet approaches* du WWF, qui permet aux entreprises de définir des objectifs environnementaux alignés sur les limites planétaires ; ou de l'approche de comptabilité écologique Care-TDL, développée à AgroParisTech : autant d'outils pertinents et complémentaires, par leur périmètre d'application et les instruments mobilisés (Figure 2).

La suite de l'atelier donnait à voir la diversité des approches adoptées par les entreprises adhérentes au programme Entreprises engagées pour la nature : du groupe Primagaz à la Kedge Business School, en passant par la Compagnie des Alpes, n°1 mondial des domaines skiables. Cette dernière a par exemple adopté (Frédéric Granger, directeur RSE) une démarche collective et itérative associant ses collaborateurs opérationnels à des écologues externes, avec une quantification de ses différents impacts s'appuyant sur les cinq types de pressions listés par l'IPBES ; la priorisation des actions s'est faite à dire d'expert, en prenant en compte l'envie et la capacité d'agir des équipes de terrain. De son côté le groupe Suez (Benjamin Javaux, responsable de projets environnementaux) a utilisé l'outil *Ecosystem Services Review* du Meridian Institute, couplé à des expertises internes, pour évaluer ses dépendances et ses impacts – aux premiers rangs desquels figurent la construction de nouvelles infrastructures, les prélèvements d'eau et les rejets de gaz à effet de serre.

Faire vivre son plan d'action

Pour accompagner les entreprises dans leurs démarches en faveur de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et l'OFB ont publié en 2020 une série de cinq recueils de bonnes pratiques, du volet foncier au *sourcing* en passant par le secteur financier. Ces ressources, ainsi que le « Guide pour l'action », à disposition de toutes les entreprises, apportent en particulier un outillage pour intégrer le programme Entreprises engagées pour la nature et définir leur plan d'action. Une fois les engagements formalisés, il reste à leur donner corps au sein de l'entreprise, par le pilotage et la mise en œuvre du plan d'action : c'était l'objet du troisième atelier du Forum, qui proposait aux entreprises engagées d'échanger leurs expériences. Un premier enjeu-clé, pour les personnes en charge du plan d'action, réside bien sûr dans la **capacité à mobiliser les collaborateurs.** Des programmes de sensibilisation, à l'image du programme *We are change* du groupe Rocher, ainsi que des formations transverses ou ciblées permettent d'accroître le niveau de « culture biodiversité » à tous les niveaux de l'entreprise. Les initiatives et idées individuelles sont autant d'atouts à valoriser.

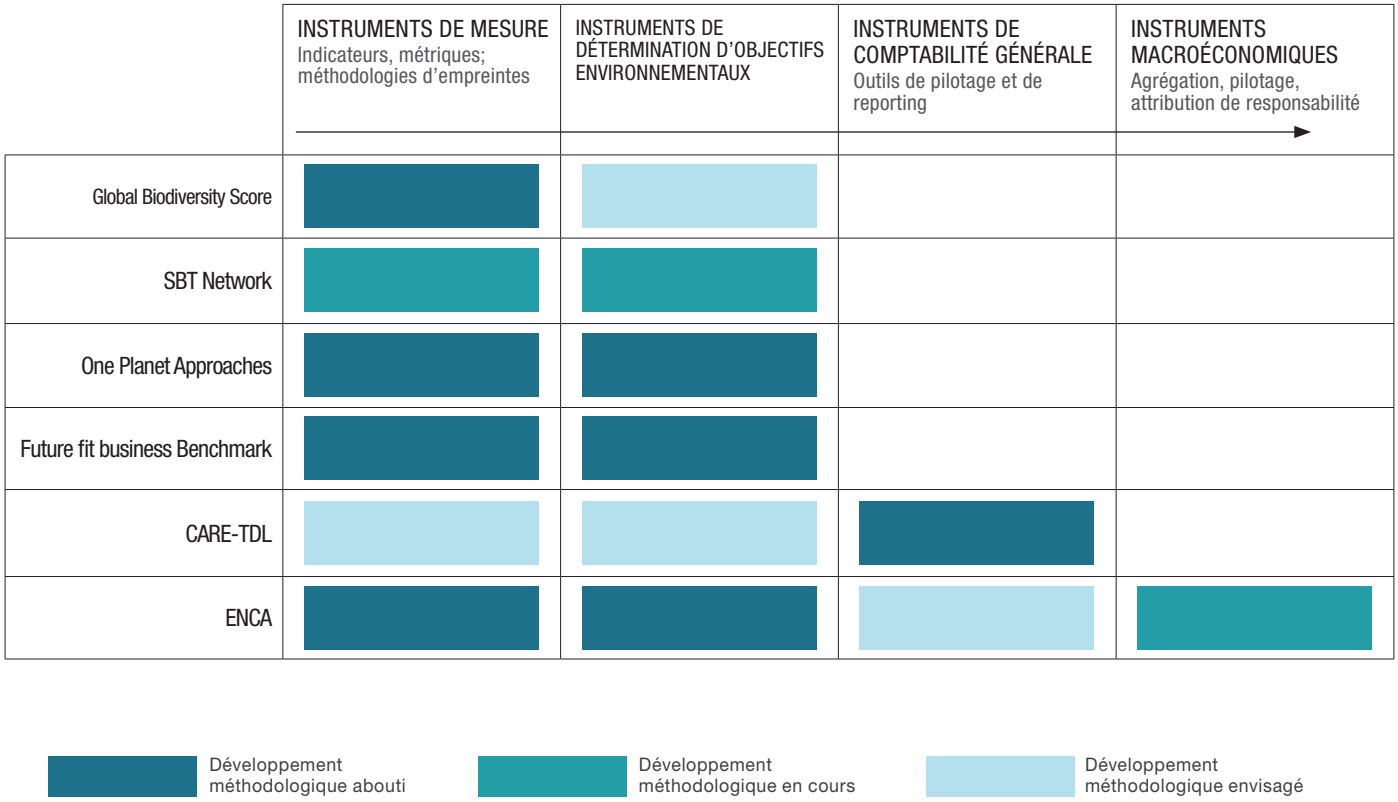

Figure 2. Périmètre et état d'avancement des principaux outils actuels d'analyse de la performance écologique à l'usage des entreprises (Source : WWF France).

Trois « leviers de transformation » à actionner

Le quatrième atelier du Forum ouvrait la réflexion sur les « leviers » susceptibles d'enclencher un mouvement plus massif du monde économique, en agissant non pas sur les pressions mais sur les forces motrices qui génèrent ces pressions.
Les échanges entre les participants ont permis de retenir comme prioritaires trois de ces leviers, et de discuter des moyens pour mieux les activer :

- **l'action réglementaire** pour la biodiversité s'appuie aujourd'hui sur un abondant corpus de lois. Sa limite principale se situe plutôt dans son application insuffisante. Il apparaît donc indispensable de redonner tout son sens à l'action publique et davantage de moyens aux services instructeurs. En complément, la réglementation doit également mieux prendre en compte la biodiversité ordinaire, ainsi que les impacts indirects des acteurs économiques ;

- **l'accès au capital** reste encore trop peu conditionné au respect de la biodiversité, qui demeure notamment un enjeu minoritaire dans les standards de la RSE, comme dans les critères des agences de notation financières ;

- **les compétences et les connaissances** en matière de biodiversité sont faibles dans beaucoup d'entreprises : un important travail de formation et de médiation reste à mener pour faire émerger une « culture biodiversité » minimale au sein des organisations.

De nature différentes, ces leviers rétro-agissent entre eux et avec d'autres évoqués lors de l'atelier (fiscalité, marchés publics, agenda international, pression sociale et réputationnelle…) : c'est en agissant de manière combinée sur l'ensemble des curseurs qu'une véritable transformation pourra s'engager.

L'implication du top management demeure essentielle : elle est facilitée par l'organisation de points d'avancement annuels associant le comité exécutif, sous la forme de revues de direction dédiées (Ciments Calcia, Cemex), via le comité stratégique RSE et/ou lors du conseil d'administration (EDF). La bonne animation du plan d'action implique également de le doter d'une **gouvernance interne** efficace, avec des personnes-relais sur chaque site de production (Cemex), et un porteur bien identifié pour chaque action (EDF). L'intégration des enjeux biodiversité dans les processus et outils internes de l'entreprise (politique RSE, système de management environnemental) est un levier puissant : chez LVMH, un gros travail de sensibilisation a par exemple été mené auprès des acheteurs, pour parvenir à 80 % de matières premières stratégiques certifiées bio en 2020 (et un objectif de 100 % en 2025) ; chez Yves Rocher, l'instauration d'une triple comptabilité (économique, écologique et sociale) a permis de mobiliser fortement les services financiers. La publication régulière des progrès du plan d'action permet bien sûr de le pousser en interne : chez EDF, elle est intégrée chaque année dans le document de référence du Groupe, qui en fait un indicateur-clé de performance. Enfin, les différentes contributrices de l'atelier soulignaient l'importance de **bien s'entourer,** en nouant des partenariats à l'extérieur : associations, espaces naturels protégés, experts scientifiques, fédérations professionnelles. Pour ces grands groupes la liste est longue : MNHN, LPO, Conservatoires botaniques, UICN… Pour une PME, une alliance judicieuse avec une structure présente localement sera un apport précieux pour challenger et faire vivre un plan d'action.

Amplifier la dynamique : un peu de prospective

Ces expériences variées témoignent de l'émergence d'une dynamique réelle, en France, pour réconcilier économie et biodiversité. Pour autant, les entreprises engagées dans un changement de leur rapport au vivant, à l'image de celles du programme Entreprises engagées pour la nature, demeurent trop minoritaires au regard de la transformation profonde qu'exige la situation. Partant de ce constat, la table-ronde de clôture du Forum, intitulée « Monde d'après : repenser la place de la biodiversité dans l'économie », a opéré une prise de recul critique pour mettre en débat les conditions et les freins d'une véritable mise en mouvement du monde économique.

Revenant sur l'atelier consacré aux « leviers » de transformation (voir encadré ci-dessus), Harold Levrel a appelé à dépasser la seule évaluation des bénéfices procurés par la biodiversité pour considérer celle-ci comme un bien public, envers lequel la responsabilité des acteurs privés doit être engagée par des mécanismes opérationnels qui restent à construire : instauration d'une comptabilité environnementale contraignante (avec prise en compte de la « déforestation importée » à l'amont de la chaîne de valeur) ; remaniement du droit vers un statut légal de la nature, et évolution en conséquence des formes organisationnelles de l'entreprise... Le propos était poursuivi par l'écologue Bernard Chevassus-au-Louis, président de l'association Humanité et Biodiversité. Se faisant l'avocat du capital naturel, l'ancien président du MNHN plaidait pour lui accorder une personnalité juridique et la doter de représentants à même de défendre ses intérêts, comme c'est le cas en Nouvelle-Zélande pour le fleuve sacré Whanganui.

© Damien Valente - Terra

Pour Marc Abbadie, président de CDC Biodiversité, il n'est cependant pas établi que les entreprises doivent être porteuses de l'intérêt général : c'est d'abord en obligeant celles-ci à rendre des comptes à leurs parties prenantes (investisseurs, bailleurs de fonds, ONG, collectivités, grand public) que les politiques publiques peuvent les conduire à changer de modèle. Un besoin-clé est alors de disposer d'outils d'analyse robustes et transparents, permettant un suivi intégré de l'empreinte biodiversité des entreprises sur toute leur chaîne de valeur, comme cela a été relativement réussi pour le sujet (plus facilement quantifiable) des émissions de carbone. C'est la voie pragmatique dans laquelle s'est engagée CDC Biodiversité, qui développe depuis quelques années le *Global Biodiversity Score*, outil encore imparfait mais qui donne des enseignements concrets auprès de grands acteurs comme Schneider Electric, Solvay ou la Française des Jeux. Cette nécessaire recherche d'indicateurs ne saurait en revanche devenir la seule grille de lecture du changement à mener, sous peine d'assujettir à nouveau la nature à une logique économique : la biodiversité n'a pas vocation à fixer du carbone, ni à être un relais de croissance, a rappelé Bernard Chevassus-au-Louis. L'un des grands défis à relever réside *in fine* dans l'écart entre la logique de temps court, propre au calcul économique actuel, avec celle du temps long, voire très long, de processus naturels comme la pédogénèse (formation des sols sous couvert forestier). Des outils existent déjà pour travailler dans la durée, à l'instar des obligations réelles environnementale ; certains acteurs ont déjà vocation à œuvrer sur le temps long comme la Caisse des dépôts. Il en faudra d'autres, et il faudra surtout du courage politique, concluait Harold Levrel, pour engager la transition écologique du système économique… et celle des institutions qui le supportent. ■

Organisation du colloque :

Retrouvez en vidéo les ateliers et les plénières du Forum biodiversité et économie :

- https://www.ofb.gouv.fr/documentation/forum-biodiversite-et-economie-2020

Organisation du Forum :

Lôra Rouvière, OFB

LES Rencontres

Directeur de publication : Pierre Dubreuil

Coordination : Béatrice Gentil-Salasc

Rédaction : Laurent Basilico, Lôra Rouvière

Réalisation : Parimage

Impression : Estimprim - Impression sur papier issu de forêts gérées durablement

Éditeur : OFB – 12, cours Lumière - 94300 Vincennes

Disponible sur :

https://professionnels.ofb.fr/fr/rencontres

ISSN print : 2607-0464

ISBN web : 978-2-38170-118-9

ISBN print : 978-2-38170-119-6

Gratuit

GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ